

CONTREMAÎTRE PARCS ET BÂTIMENTS

Remplacement de cadre temporaire d'une (1) année

LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE

- + Un milieu de travail humain et diversifié où chacun peut s'épanouir.
- + Une organisation audacieuse qui place le citoyen au cœur de son engagement.

QUI NOUS SOMMES

Bienvenue dans le département des miracles ! Le Service des travaux publics veille à la qualité des infrastructures de la Ville. Il assure également un service de qualité aux citoyennes et citoyens en faisant le suivi de leurs requêtes, et collabore avec les autres services dans la réalisation de certains projets. Reconnu pour son expertise, le Service se démarque entre autres par sa capacité à répondre aux urgences et par son esprit d'équipe.



ES-TU NOTRE COLLÈGUE IDÉAL-E ?

Nous sommes à la recherche d'une personne ayant un excellent sens de la planification et de l'organisation du travail. Tu désires en faire profiter la communauté de Sainte-Catherine ? Tu aimes mobiliser les membres d'une équipe en leur apportant de nouvelles activités et défis ? Tu communique aisément et l'expérience client est innée chez toi ? Alors tu es le ou la collègue qu'il nous faut !

Relevant du chef de division des travaux publics, le ou la titulaire du poste assure la planification, la supervision et le contrôle des travaux requis pour l'entretien des bâtiments, des parcs et des espaces verts municipaux. Cette personne répartit le travail en fonction des priorités et des effectifs disponibles, participe à la préparation des projets de son secteur et identifie les besoins en équipement. Elle participe également à la gestion du déneigement et des requêtes ainsi qu'à la réalisation des travaux liés aux événements spéciaux de loisirs. Enfin, cette personne est aussi responsable du volet santé et sécurité au travail de son service.

PRINCIPALES TÂCHES

- Supervise les travaux exécutés par les employés ainsi que ceux effectués par les sous-traitants pour son secteur d'activités. Assure l'exécution des travaux dans les délais prévus et selon les méthodes et normes de sécurité en vigueur ;
- Assure la gestion des ressources humaines sous sa responsabilité et applique les dispositions de la convention collective ;
- Surveille et contrôle l'état des infrastructures municipales et soumet ses observations et recommandations à son supérieur immédiat. Effectue, au besoin, divers relevés techniques et estimations de coûts de travaux ;
- Participe à l'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour son secteur ;
- Collabore aux différentes réunions ou séances de travail relativement à l'organisation du travail, la gestion de la SST, ou autres ;
- Accomplit toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un D.E.C. : idéalement en mécanique du bâtiment, génie civil ou autre champ d'activités pertinent ;
- Minimum de trois (3) années d'expérience pertinente, dont un (1) an avec des responsabilités de supervision idéalement acquises dans un environnement municipal ;
- Bonne connaissance des lois et règlements régissant les municipalités ;
- Forte capacité d'influence et habileté de négociation ;
- Approche de gestion coopérative et mobilisatrice ;
- Sens de l'organisation et rigueur professionnelle ;
- Capacité de gérer différents projets avec plusieurs intervenants en même temps ;
- Disponibilité pour assurer la garde externe selon le calendrier établi.

Ce que nous offrons :

- Horaire de travail de 40 heures par semaine, réparti sur 4,5 jours.
- Salaire annuel 2024 : entre 90 154 \$ et 108 183 \$, selon l'expérience.
- Cotisation à un fonds de pension à prestations déterminées et assurances collectives pour la durée du remplacement.
- Banques de congés (vacances, fériés, maladies et mobiles).

ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE AU PLUD TARD LE 24 JUIN 2024

Par la poste : Service des ressources humaines
5465, boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1

Par courriel : rh@vdsc.ca

Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.